

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 10 DECEMBRE 2020

L'an deux mil vingt et le Dix Décembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de BUS-LA-MÉSIÈRE, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Mr BARBIER Guillaume, Maire

Étaient présents :

POIZEAUX Nicole,
BARBIER Guillaume,
BLANCHARD Philippe,
POIZEAUX Patrick,
CORDONNIER Manhattan
DELY Jean-Michel
HERIN Christophe
BOISSIERE Rhida
VANNES Marc (départ à 18h45)

Était absent : MANSARD Alain

Secrétaire de Séance : M.HERIN Christophe

ORDRE DU JOUR

- Signature du dernier PV
- FDE 80 : Approbation adhésion de la ville de Longueau
- Délibération Adhésion au groupement de commandes pour l'acquisition et la maintenance de défibrillateurs avec la CCGR
- Paiement du Titre : Frais de fonctionnement scolaire Roye
- Paiement de frais de fonctionnement école et collège Jeanne-d'Arc
- Délibération pour les fêtes de fin d'année
- Questions Diverses

1. Approbation des PV

- 01 Octobre 2020

2. FDE 80 : Approbation adhésion de Longueau

Monsieur le Maire précise que la ville de Longueau a demandé son adhésion à la Fédération.

Par délibération du 23 septembre 2020, le Comité de la Fédération a approuvé l'adhésion de la ville de Longueau à la Fédération, qui sera rattachée au secteur Amiens-Métropole.

Il appartient aux communes adhérentes de se prononcer sur cette adhésion.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal se déclare :

- favorable à l'adhésion à la Fédération de la ville de Longueau.

3. Délibération Adhésion au groupement de commandes pour l'acquisition et la maintenance de défibrillateurs

Monsieur Le Maire présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Le Code de la Commande Publique offre la possibilité aux acheteurs publics d'avoir recours à des groupements de commandes.

Ces groupements ont vocation à rationaliser les achats en permettant des économies d'échelle et à gagner en efficacité en mutualisant les procédures de passation des contrats. Il apparaît qu'un groupement de commandes pour l'acquisition et la maintenance de défibrillateurs (DAE) permettrait, par effet de seuil, de réaliser des économies importantes et une optimisation du service tant pour les besoins propres de notre commune que pour ceux des autres communes membres du groupement.

A cet effet, la Communauté de Communes du Grand Roye (CCGR) propose donc la création d'un groupement de commande en matière d'équipement en défibrillateurs automatisés externes (DAE) intégrant la maintenance. Il est proposé au conseil municipal d'adhérer à ce groupement de commande conformément aux dispositions de l'article L.2113-6 du Code de la Commande Publique. Ce groupement a pour objet de coordonner les procédures de passation des marchés publics et accords-cadres de ses membres.

Cet équipement répond entre autres à l'obligation faite par le décret 2018-1186 du 19 décembre 2018, la Communauté de Communes du Grand Roye (CCGR) assurera les fonctions de coordonnateur du groupement. A ce titre, la Communauté de Communes du Grand Roye (CCGR) procédera à l'ensemble des opérations de choix du ou des cocontractants. L'exécution est assurée par chaque membre du groupement. Les modalités précises d'organisation et de fonctionnement du groupement seront formalisées dans une convention qui sera présentée ultérieurement.

En conséquence, il apparaît aujourd'hui nécessaire :

- d'adhérer au groupement de commandes,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention constitutive de groupement et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération
- d'autoriser le coordonnateur à signer les avenants à la convention constitutive
- d'autoriser le coordonnateur à signer les marchés à intervenir pour le compte de la commune

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique, et notamment son article L.2113-6,

Vu la loi n°2018-527 du 28 juin 2018 relative aux défibrillateurs cardiaques et ses décrets d'application renforçant le cadre réglementaire relatif à l'accès à ces dispositifs médicaux afin de permettre d'améliorer la survie des personnes en arrêt cardiaque;

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Grand Roye, notamment la compétence facultative « Prestations de service entre la communauté et ses communes membres et/ou des collectivités ou EPCI extérieurs » (article 27) ;

Vu la Délibération DL2020/086 de la Communauté de Communes du Grand Roye ayant pour objet la constitution d'un groupement de commandes pour l'acquisition et la maintenance de défibrillateurs.

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT : Que notre commune a des besoins en matière de défibrillateurs automatisés externes (DAE) et de la maintenance afférente.

CONSIDERANT : Que la mutualisation peut permettre d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence et incidemment d'obtenir de meilleurs prix.

CONSIDERANT : Que la Communauté de Communes du Grand Roye nous propose d'adhérer au groupement de commandes pour l'acquisition et la maintenance de défibrillateurs (DAE).

Vote : à l'unanimité

DECIDE :

ARTICLE 1 :

D'adhérer au groupement de commandes de la Communauté de Communes du Grand Roye

ARTICLE 2 :

D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération

ARTICLE 3 :

D'autoriser le coordonnateur à signer les avenants à la convention constitutive

ARTICLE 4 :

D'autoriser le coordonnateur à signer les marchés à intervenir pour le compte de la commune

ARTICLE 5 :

D'autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants aux marchés le concernant

4. Paiement du titre des frais de fonctionnement scolaire de Roye

Monsieur le Maire,

Informe de conseil municipal que la commune a reçu un titre de 704 ,30 de la ville de Roye pour des frais de fonctionnement, Sachant que la commune Adhère au groupement scolaire du SISCO SUD ROYE, il souhaite savoir si le conseil municipal l'autorise à régulariser le titre.

Vote : contre 5voix sur 9voix

Pour 4voix sur 9

5. Paiement de frais de fonctionnement pour l'école Jeanne d'arc

Monsieur le Maire

Informe de conseil municipal que la commune a reçu une demande de participation au financement des frais de fonctionnement de l'école et collège privée Jeanne d'arc d'un **Montant de 1063 €**, Sachant que la commune Adhère au groupement scolaire du **SISCO SUD ROYE**, il souhaite savoir si le conseil municipal l'autorise à régulariser le titre.

Vote : contre 5voix sur 9voix

Pour 4voix sur 9

6. Délibération pour les fêtes de d'année

Monsieur le Maire,

Informe le comité des Fêtes que afin que la commune puisse verser la subvention pour les fêtes de fin d'années.

Le comité des fêtes doit présenter les documents suivants :

- Une demande motivée auprès du conseil municipal
- L'assemblée général annuelle
- Les comptes du comité des fêtes


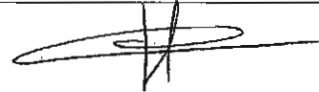
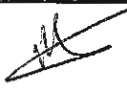

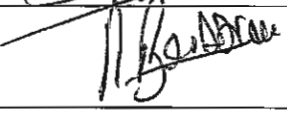
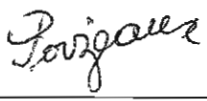
Le conseil municipal après en avoir délibéré vote l'octroi de la subvention après réception des documents fournis par le comité des fêtes.

7. Questions diverses

- Monsieur le maire, informe le conseil qu'il a reçu un devis de l'entreprise DUBERSEUIL Éric pour la réalisation du chemin en pierre « Route de Tilloloy »
Pour un montant de 5414.40€ le conseil municipal autorise monsieur le maire signer le devis pour la réalisation des travaux.
- Monsieur le maire informe le conseil municipal que la commission de sécurité pour la salle des fêtes de la commune aura lieu le 12 Décembre 2020.

Fin de séance 19h45

Les membres du conseil étant :

NOMS	PRENOMS	SIGNATURES	ABSENTS	EXCUSES	POUVOIRS
BARBIER	Guillaume				
HERIN	Christophe				
MANSARD	Alain				
BLANCHARD	Philippe				
VANNES	Marc				
CORDONNIER	Manhattan				
DELY	Jean-Michel				
BOISSIERE	Ridha				
POIZEAUX	Patrick				
POIZEAUX	Nicole				
CREPEL	Brigitte	